

LINGONE

CONSIGNES POUR LES POUVOIRS

Pour donner un pouvoir pour les Assemblées Générales et qu'il soit valide, voici les consignes à respecter :

- Compléter votre nom et votre prénom ainsi que votre adresse. Pour une société il faut indiquer qui est le représentant légal de celle-ci.
- Préciser en barrant les informations ne vous concernant pas si vous êtes le propriétaire (en pleine propriété), usufruitier ou nu-propriétaire des actions.
- Mentionner le nombre d'actions que vous possédez. Si vous ne connaissez pas précisément cette information, nous la compléterons.
- Indiquer le nom et le prénom de l'associé à qui vous donnez votre pouvoir. A défaut d'indication votre pouvoir sera donné au Président de la SAS LINGONE. **Attention, si vous donnez votre pouvoir à votre conjoint il est impératif que celui-ci soit également actionnaire de la SAS LINGONE**, à défaut le pouvoir ne sera pas valable.
- Enfin, il faut compléter le lieu et la date de signature du pouvoir, bien écrire la mention "Bon pour pouvoir" et signer.
- Vous pouvez envoyer le pouvoir complété par courrier (prévoir au moins 2 jours de délai) ou par mail à l'adresse : financier@lingone.fr ou le remettre à la personne titulaire du pouvoir qui devra le présenter à son arrivée. Les pouvoirs envoyés par courrier ou par mail doivent parvenir, au plus tard, **le 22 mai 2026 à 17 heures**.

Nous vous remercions de bien suivre ces consignes pour qu'il n'y ait aucun souci sur la validité de votre pouvoir.